

serait alors possible d'établir des bilans qui, entre autres choses, indiqueraient la valeur des éléments d'actif mis à contribution par chaque activité en fin d'année. Si de tels états lui étaient remis, l'Auditeur général serait disposé à les examiner et à les attester.

J'ai ici le livre bleu du gouvernement du Royaume-Uni où les comptes et les bilans sont attestés par le contrôleur et l'auditeur général du Royaume-Uni à l'égard de chacune des activités semi-commerciales que nous étudions.

Outre l'intérêt que de tels états pourraient présenter aux yeux du Parlement s'ils figuraient chaque année dans les *Comptes publics*, le fait qu'ils soient établis chaque année signifierait que la direction du ministère chargée d'exercer toute activité de ce genre les aurait à sa disposition, chaque mois ou à d'autres intervalles de courte durée. Ils seraient donc fort utiles à ces directions, aux fins de l'administration intérieure. Cette utilité a déjà été démontrée dans le cas de l'exploitation des aéroports où des états bimensuels (qui tiennent compte des imputations au titre de l'amortissement) sont établis durant toute l'année, aux fins de l'administration, suivant la comptabilité d'exercice.

J'ai ici une lettre qui m'a été adressée par l'Imprimeur de la Reine qui m'a également fait parvenir un état financier. Il me dit que son bureau a préparé l'état financier du département des impressions et de la papeterie publiques à l'égard du compte d'avance de l'Imprimeur de la Reine, et il me demande de le vérifier et de le certifier. Je pense que c'est une mesure très constructive, et j'ai l'intention de collaborer de mon mieux avec lui. Cet état indique les profits et pertes, et il contient certains frais qui ne sont pas tout à fait complets. Je pense que c'est une mesure constructive que d'indiquer ainsi le bilan de l'exploitation.

Enfin, permettez-moi d'ajouter que je parcours les *Débats* chaque jour, et en prenant connaissance du compte rendu de la séance de samedi, je me suis arrêté en particulier à la page 6,740 dans le cadre de l'examen des crédits du ministère des Travaux publics. M. Bourque interrogeait le ministre des Travaux Publics et il a déclaré ce qui suit: «Afin de créer une base de comparaison plus juste entre le coût de revient de l'industrie privée et celui de l'établissement qui appartient à l'État, ne serait-il pas possible que le ministère prélève, d'une façon quelconque, un montant pour les services rendus, méthode qui permettrait de se rendre compte du coût de revient de cet établissement de l'État?» Il voulait dire qu'il serait peut-être possible de comparer une activité du gouvernement à une activité commerciale. Ce point a été soulevé l'autre jour quand M. Drysdale a parlé du bilan de la société Air Canada.

Le PRÉSIDENT: Il s'agit du paragraphe relatif aux finances et de la déclaration du ministre des Travaux Publics.

M. HENDERSON: M. Bourque a poursuivi de la façon suivante: «Pour l'instant, on n'a guère de point de départ.»... il parlait des chiffres fournis par l'Imprimeur de la Reine:

Pour l'instant on n'a guère de point de départ. Si l'on ne demande rien à l'Imprimerie nationale pour son immeuble, son atelier, l'éclairage, le chauffage ou les machines qu'elle achète, il semble injuste que cette entreprise de l'État prétende pouvoir produire à meilleur compte que l'industrie privée. En effet, l'Imprimerie nationale n'a pas les chiffres fondamentaux qui permettraient de calculer les frais d'exploitation. Lorsqu'on dispose d'un établissement d'une valeur de cinq millions de dollars, on n'a pas besoin de verser ni loyer ni intérêt, ni d'inscrire quoi que ce soit sur ces livres à cet égard, il est évident qu'on ne possède aucun chiffre pour établir que la production y coûte moins cher